

Mise en place d'un PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Conformément au BO hors série du N°3 du 30 mai 2002, le Groupe Scolaire La Salle St Joseph d'Argentré du Plessis s'est doté d'un PPMS.

Ce PPMS doit permettre aux équipes éducatives :

- De faire face à un accident majeur en attendant les secours.
- D'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités.

En cas de risques majeurs, les élèves seraient regroupés dans un lieu unique.

Vous trouverez ci-contre une information sur les attitudes à adopter face aux risques majeurs.

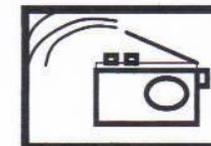
INFORMATION DES FAMILLES LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte:



- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

- Écoutez la radio
Et respectez les consignes des autorités



FREQUENCE France Inter : 1852 m -

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 103.1Mhz
France Bleue Armorique

- N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.



- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer.

- Ne téléphonez pas.
N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.



- Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).